

# AMENDEMENTS

## DOCUMENT STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Considérant** que l'absence de maîtrise du foncier par les agriculteurs corses constitue une entrave très lourde aux processus de développement en agriculture et plus généralement dans le monde rural,

**Considérant** que la permanence d'une situation d'endettement bancaire et social depuis plus de dix ans a contribué très fortement à ralentir les projets de modernisation agricole et favoriser l'obsolescence des appareils de production,

**Considérant** la faible densité d'actifs en milieu rural, le vieillissement de ces populations et la baisse constante du nombre d'agriculteurs à titre principal,

**Considérant** la faiblesse des revenus agricoles corses qui se situent au dernier rang des revenus moyen/exploitant au niveau national,

**Considérant** l'existence d'une agriculture à deux vitesses qui contribue à accroître les disparités sociales et économiques au sein de la profession et contient en son sein les germes d'une fracture sociale et culturelle dangereuse pour notre économie locale,

**Considérant** que l'agriculture corse est dans une situation de sous production chronique qui pénalise fortement ses parts de marché et contribue à dévaloriser l'image des productions traditionnelles,

**Considérant** que la faiblesse structurelle de l'offre de production en corse (toutes filières confondues) contribue à ralentir les processus d'organisation économique de marché,

**Considérant** la permanence des handicaps naturels liés à l'insularité et à la géographie montagnaise du territoire,

**Considérant** que l'inadaptation de la formation agricole en corse nuit fortement à la valorisation des compétences individuelles et compromet les politiques d'installations de jeunes agriculteurs,

**Considérant** que l'accroissement des disparités économiques, sociales et territoriales aggravent les handicaps de l'agriculture insulaire et remet directement en cause le principe de cohésion prôné par l'Union Européenne et la France,

**Considérant** que la plupart des indicateurs macro-économiques renvoient l'image d'une agriculture insulaire sous dimensionnée, sous valorisée, économiquement marginalisée, vieillissante et incapable de s'imposer tant sur le marché local que sur le marché extérieur,

**Considérant** que la politique corse de développement rural doit être appréhendée dans un contexte de transformation socio-économique globale et marquer une rupture forte avec les politiques agricoles menées en corse depuis vingt ans,

**Demande** que le programme stratégique de développement rural corse redéfinisse les moyens d'interventions de la future programmation sur des bases réalistes qui tiennent compte des réalités socio-économiques qui caractérisent l'agriculture corse et son environnement, le monde rural,

**Demande** que les priorités stratégiques du programme de développement rural corse soient déclinées de façon à prendre en compte les spécificités de l'agriculture corse dans le cadre d'une politique de développement qui favorise le renforcement des moyens de production dans les zones rurales défavorisées, soutienne la production locale et encourage la recherche de valeur ajoutée sur des produits identitaires spécifiques de qualité, issus de notre terroir,

<b>Amendement N° 1</b>
------------------------

**Page 9 chapitre 2.2 Les potentialités de développement :**

**Ajouter sous le titre :**

« La politique corse de développement rural doit être appréhendée dans **un contexte de transformation socio – économique globale et marquer une rupture forte avec les politiques agricoles menées en corse depuis vingt ans.**

Le bilan des trois générations de Fonds structurels qui se sont succédées en Corse depuis 1988 pour développer le potentiel agricole et rural n'est absolument pas à la hauteur des objectifs annoncés. La plupart des indicateurs macro-économiques renvoient l'image d'une agriculture sous valorisée, marginalisée économiquement, vieillissante et incapable de s'imposer tant sur le marché local que sur les marchés extérieurs. Ce constat impose donc la redéfinition de moyens d'interventions qui soient en adéquation avec nos réalités socio-économiques.

L'interaction, préconisée par l'Etat et la commission européenne, entre agriculture et développement rural, entre économie de production et cohésion territoriale est intéressante dans la mesure où elle permet de concevoir un nouveau modèle de développement basé sur le **renforcement des moyens de production dans les zones rurales défavorisées et la valorisation de l'agriculture dans sa fonction sociale, territoriale et culturelle.** Toutefois, il est indispensable, de concevoir un projet stratégique orienté prioritairement sur **l'aide à la production et la recherche de valeur ajoutée sur des produits identitaires spécifiques de qualité.**

Notre agriculture ne se modernise plus depuis plus de 10 ans, elle ne se renouvelle plus, tant du point de vue démographique que du point de vue de ses actifs immobilisés. Les installations représentent annuellement 1% des actifs professionnels et l'on compte une installation pour cinq départs à la retraite. Pour la

1<sup>ère</sup> fois l'année dernière, la contribution des industries agroalimentaires au PIB a dépassé celle de l'agriculture. Ce phénomène confirme la baisse des capacités de production agricole et surtout la réduction des parts de marché de la production locale au profit d'industries agro – alimentaires très agressives commercialement et plus soucieuses de maîtriser la production par le contrôle des marchés que par la qualité des produits fabriqués. Enfin on constate que la permanence des difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les outils de production agricoles contribue à accroître considérablement les disparités économiques, sociales et territoriales ((ex : *filière ovine/caprine : 19 éleveurs - transformateurs sur les 280 que compte la filière ont des ateliers de transformations aux normes CEE, 45% d'entre eux traitent à la main, 90% des éleveurs caprin n'ont pas d'adduction d'eau potable*) et remet en cause le principe de cohésion prôné par l'Union Européenne et ses états membres ».

**Amendement N° 2**

**Page 9 Chapitre 2.2.1**

**Remplacer le tableau intitulé « Forces/faiblesses opportunités/menaces » par le tableau suivant :**

ENVIRONNEMENT	MENACES	OPPORTUNITES	FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
1. Absence de maîtrise du foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs (surenchère et spéculation).</li> <li>- Démembrement des propriétés foncières agricoles à des fins spéculatives.</li> <li>-Mitages exacerbés sur les zones péri-urbaines.</li> <li>-Foncier gagé ou nantis par le CRCA.</li> <li>-Détournement par non agriculteur du statut E.A.</li> <li>-Impossibilité d'accéder à certaines aides publiques et/ou dispositifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lois sur les terres incultes.</li> <li>- Enclavement de certaines parcelles de terrain et manque d'infrastructures freinent la spéculation.</li> <li>- Loi montagne et littoral.</li> <li>- Protection de l'environnement.</li> <li>- Problématique d'aménagt du territoire.</li> <li>- Complémentarité plaine/montagne.</li> <li>-Décentralisation de la politique foncière nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiscalité agricole avantageuse.</li> <li>- Existence d'une SAFER Corse.</li> <li>-Territoires historiquement dédiés à certaines spéculations (ex : Castagniccia et châtaigneraie,...).</li> <li>- Potentiel foncier inexploité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Non définition du foncier agricole.</li> <li>- Indivision et absence de titres de propriétés conformes.</li> <li>- Inertie du marché foncier dans les zones rurales.</li> <li>- Morcellement des parcelles.</li> <li>- Absence de politique d'aménagement foncier.</li> <li>- Absence d'AFP et d'organisation collective.</li> <li>- Non respect et non application des lois.</li> <li>- Modifications spatiales et sociales des territoires.</li> <li>- Absence de politique foncière régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du potentiel des terres agricoles pour exercer leur activité de production</li> </ul>

ENVIRONNEMENT	MENACES	OPPORTUNITES	FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
2. Obsolescence des appareils de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supplantation de l'agroalimentaire sur la production agricole.</li> <li>- Démembrement des actifs immobilisés.</li> <li>- Perte de crédibilité auprès des organismes financiers.</li> <li>- Réduction des volumes produits et abaissement de la masse critique (effets de seuil).</li> <li>- Coût de modernisation et de relance très élevé.</li> <li>- Inadéquation entre l'offre de production et la demande.</li> <li>- Baisse tendancielle de la qualité des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Productions variées et de qualité.</li> <li>- Savoir – faire ancestraux</li> <li>- Produits spécifiques non concurrents de la production de masse déjà présente sur le marché européen.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bio-diversité des productions.</li> <li>- Outils performants et structuré pour certaines EA (viti, maraîchage, agrumes, oleiculture).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de productivité et de compétitivité.</li> <li>- Difficulté à respecter les normes en vigueur.</li> <li>- Capacité de production limitée.</li> <li>- Technicité des C.Expl amondrie (fracture technologique).</li> <li>- Absence de fonds propres.</li> <li>- Surendettement financier.</li> <li>- Accroissement des charges d'entretien / réparation.</li> <li>- Absence de structures collectives de maintenance de matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des capacités productives des E.A.</li> </ul>

ENVIRONNEMENT	MENACES	OPPORTUNITES	FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
3. Faible densité d'actifs en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépeuplement démographique et appauvrissement des compétences.</li> <li>- vieillissement de la population.</li> <li>- Difficultés à créer de l'activité économique.</li> <li>- Déséquilibre actifs / inactifs.</li> <li>- Inégalités territoriales / inégalités sociales</li> <li>- Désertification de l'intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Espaces disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence d'agriculteurs draine des populations et permet le maintien d'activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un statut de la pluriactivité.</li> <li>- Absence de politique d'aménagement territorial qui prenne en compte l'agriculture.</li> <li>- Nombre limité de ZRR.</li> <li>- Difficultés à réaliser du maillage d'activités.</li> <li>- Absence de projets infrastructurants réunissant privé / public sur un territoire.</li> </ul>	

ENVIRONNEMENT	MENACES	OPPORTUNITES	FORCES	FAIBLESSES	PERSPECTIVES
4. Faiblesse des revenus agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Détournement des jeunes de l'agriculture.</li> <li>-Faible taux de renouvellement des E.A.</li> <li>-Perte de confiance envers les principaux bailleurs de fonds privés/publics.</li> <li>- Développement des activités annexes.</li> <li>- Existence de 2 agricultures.</li> <li>- Inéligibilité aux aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des activités commerciales connexes et des services</li> <li>-Développement de nouvelles productions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Marché touristique de proximité</li> <li>-Valorisation des produits en circuit court</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence de soutien aux prix sur les productions traditionnelles.</li> <li>- Découplage des aides directes.</li> <li>- Absence de politique d'installation ambitieuse et performante.</li> <li>- Lourdeur administrative.</li> <li>- Inadéquation entre les objectifs de la,pAC (2<sup>ème</sup> pilier) et les objectifs de production de notre politique agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Détournement des jeunes de l'agriculture</li> </ul>
5. Organisation économique des marchés déficiente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité hétérogène pour des produits similaires.</li> <li>- Développement de logique de marque au détriment de démarches de certification collective.</li> <li>- Volonté hégémonique d'entreprises agro-alimentaire de maîtriser la production par le contrôle des marchés et des prix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'antériorité ds l'organisation des marchés.</li> <li>- Obligation ou nécessité de transversabilité des pdts pour remédier à la petite taille des EA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identité du territoire et spécificité des produits.</li> <li>-Attachement du consommateur Corse aux produits locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégies individuelles de mises en marché des pdts.</li> <li>- Absence de solidarité entre les différents acteurs d'une filière ( intérêts divergents / enjeux économiques trop différents).</li> <li>- Absence d'habitudes de travail et mauvaises mentalités.</li> <li>- perte de qualité et de spécificité.</li> <li>- manque d'organisation en amont(coopd'appros,).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contrôle des marchés locaux par les IA</li> </ul>

1. Handicaps de l'insularité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence forte des pdts importés en raison du marché de consommation.</li> <li>- Isolement et marginalisation économique.</li> <li>- Economie de consommation et de moins en moins de production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire qui favorise les IGP, les AOC et l'agriculture biologique.</li> <li>- Proximité des marchés méditerranéens.</li> <li>- Possibilités importantes d'accroître nos capacités de production.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Coût de production élevé.</li> <li>- marché de consommation captif.</li> <li>-Absence de compétitivité sur les produits de consommation courante.</li> <li>- Coût des transports élevés (import / export)</li> <li>- Absence de M.O qualifiée.</li> <li>- Ouverture des marchés principalement sur la Fce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement et marginalisation économique des productions d'origine corse</li> </ul>
------------------------------	--	---	--	---	---

<p>1 .Formation agricole non adaptée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- perte de compétitivité.</li> <li>- perte de nos savoir – faire.</li> <li>difficultés à assurer le renouvellement des hommes.</li> <li>- Disparités de + en + importantes entre 2 types d'agriculture.</li> <li>-Manque de professionnalisme et perte de technicité des jeunes qui s'installent.</li> <li>-Défaut d'un suivi adapté pour les jeunes agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de formation régionale</li> <li>-PRDF, les métiers de l'agriculture ont été classé comme « métier déficitaire »</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à développer de nouvelles techniques.</li> <li>- système dérogatoire omniprésent.</li> <li>- Absence et défaillance de l'encadrement technique.</li> <li>- niveau de formation de base des EA très faible.</li> <li>- Main d'œuvre non qualifiée.</li> <li>- Salarial agricole totalement dévalorisé et laissé aux couches sociales les plus défavorisées.</li> <li>- Absence de politique de formation régionale en agriculture (part de + en + faible ds le PDF).</li> <li>- Incohérence ds les prog de formation mis en œuvre par les 2 lycées agricoles de corse.</li> </ul>
--	---	---	--	---

<p>8. Aléas climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alternances fréquentes de périodes sèches et pluvieuses.</li> <li>- Surcoûts de production.</li> <li>- Mauvais contrôle de la ressource en eau.</li> <li>- Déviance du système des calamités agricoles = source de revenu complémentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique régionale d'aménagement hydraulique</li> <li>-Groupements de Défense phytosanitaires structurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources hydriques importantes.</li> <li>-Adaptation des variétés et des races.</li> <li>-DFCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La corse absente d'un quelconque réseau de l'eau (échanges, coopération, transferts de technologie,...).</li> <li>- contraintes liées aux périodes d'intense sécheresse et pluies diluviennes.</li> <li>- Adaptation des variétés et des races.</li> <li>- Incapacité financière des EA à multiplier la contractualisation des polices d'assurance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérégulation des climats et accroissements des risques naturels.</li> </ul>
-----------------------------	---	---	--	---	--

<b>Amendement N° 3</b>
------------------------

**Page 9 Chapitre 2.2.2**

**Modifier « les zones rurales » jusqu'à « potentiel de développement endogène » par :**

« Au cours de la période de programmation 2007/2013, la mise en synergie des interventions publiques communautaires (FEADER) nationales et régionales (contrat de projet) doit permettre de répondre aux enjeux majeurs de notre agriculture et de l'environnement dans lequel elle évolue (le monde rural). Les priorités nationales et communautaires définies dans les documents d'orientations stratégiques (Orientations Stratégiques Communautaires et plan stratégique de développement) **doivent être déclinées de façon à prendre en compte les spécificités de l'agriculture corse dans le cadre d'une politique de développement territorial cohérente, harmonieuse et équitable.**

Les enjeux majeurs de cette politique passent par :

- La mise en place d'une véritable politique foncière agricole basée sur la maîtrise du foncier (sols et terroirs) et l'accroissement des potentialités de production,
- La mise en place d'une politique de modernisation cohérente et efficace qui privilégie la recherche de valeurs ajoutées significatives, notamment à travers l'aide à la transformation à la ferme
- La réduction des inégalités territoriales
- Une politique d'accompagnement économique qui soutienne la production ainsi qu'un réflexion sur le crédit et la mobilisation de l'épargne
- L'organisation d'interprofessions qui favorise la valorisation (qualitative/quantitative) des productions locales dans le cadre de démarches de certification collective,
- La conquête de parts de marchés sur l'ensemble des grandes filières de production (développement du couple identité du territoire/ spécificité des produits.
- La mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux réalités socio-économiques locales
- Mise en place de pratiques raisonnées et préventives dans le domaine agro-environnemental »

**Amendement N° 4**

Page 11 Chapitre 3.1

**Modifier « sa finalité » par :**

« Les finalités de la politique corse de développement rural »

**Amendement N°5**

Page 11 Chapitre 3.1

**Modifier de « la politique régionale » à « son identité » par :**

« A l'inverse du plan stratégique nationale et des O.S.C., la politique corse de développement rural doit nécessairement miser son intervention sur le renforcement de l'économie de production de manière à envisager à terme une politique de valorisation des territoires ruraux ambitieuse et cohérente.

Les finalités stratégiques de ses actions passent par :

1. La modernisation des exploitations agricoles/forestières par l'aide à la production et la recherche accrue de valeur ajoutée (axe 1)
2. La dynamisation de l'espace agricole et forestier productif dans un cadre environnemental protégé (axe 2)
3. Le développement de l'agriculture dans sa fonction sociale, territoriale, culturelle et environnementale (axe 3),
4. La valorisation des produits locaux et des ressources naturelles dans le cadre d'une politique de cohésion territoriale renforcée (axe 4) ».

**Amendement N° 6**

Page 11 Chapitre 3.2,

**Modifier « sa place au sein...nationales. » par « les contextes institutionnels »**

Modifier de « la politique européenne » à « territoire national » par :

« CONTEXTE EUROPEEN »

En mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Lisbonne ont fixé une stratégie pour l'Union Européenne à l'échéance 2010 : « *faire de l'Europe une économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ».

Le conseil de Göteborg en juin 2001 a élargi cette stratégie à la protection de l'environnement et à la réalisation d'un modèle de développement durable reposant sur le triptyque : compétitivité, emploi-cohésion sociale, environnement-prévention des risques.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Union Européenne, les chefs d'Etat ont défendu une politique de cohésion économique, sociale et territoriale forte et équilibrée, pour dynamiser la compétitivité européenne, favoriser la réduction des disparités interrégionales et encourager la coopération entre régions.

C'est dans ce cadre que la Commission Européenne a recentré sa stratégie d'intervention des fonds structurels en région (FEADER, FEDER, FSE), mais également au niveau de ses politiques sectorielles (PAC).

- Le premier pilier (PAC) financé par le FEAG fonctionne pour qu'il y ait des aides directes versées aux agriculteurs dans une logique de complément de prix à une production.
- Le deuxième pilier, financé par le FEADER, se situe davantage dans une logique contractuelle d'évolution du monde rural en favorisant plus spécifiquement l'agriculture dans sa fonction sociale et territoriale (diversification d'activité, nouveaux services, aménagement de l'espace, innovation, environnement,...).

Au-delà de ce cadrage institutionnel, l'enjeu du FEADER et de la PAC (1<sup>er</sup> pilier) est d'accompagner l'agriculture européenne et son milieu (le monde rural) vers les grandes mutations de l'après 2013 (découplage aide/soutien aux prix, renforcement du principe de conditionnalité de l'aide, modulation des aides en fonction des systèmes de production).

*A terme, l'objectif de la Commission Européenne est de supprimer les aides directes à la production et au revenu (1<sup>er</sup> pilier) et de développer une politique de soutien au monde rural, orientée sur le développement durable, l'environnement, la valorisation des ressources agricoles et naturelles, la diversification des activités.*

## CONTEXTE HEXAGONAL

Après plusieurs décennies de croissance économique soutenue, l'agriculture française est entrée depuis la première réforme de la PAC dans une période de ralentissement. En 10 ans, son économie s'est transformée, les activités économiques (EA/IAA) se sont professionnalisées et les unités de production se sont agrandies et spécialisées. Les actifs immobilisés se sont modernisés et participent efficacement à la dynamisation des systèmes de production. L'emploi s'est stabilisé à 2,2 unité de travail / exploitation professionnelle.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent réfléchir aux grands équilibres macro économiques et *déterminer de nouveaux systèmes d'interventions rigoureux dans leurs règles et flexibles dans leur mode d'utilisation.*

Le FEADER et le FEAG doivent permettre, durant la période de transition 2007/2013, la mise en place des fondements de la stratégie française qui guidera la future grande réforme de la PAC au-delà de 2013.

*En retenant dès à présent la compétitivité et l'emploi, l'attractivité des territoires, le développement durable et la valorisation des ressources naturelles, la protection de la santé et de l'environnement, l'Etat engage une réflexion sur le redéploiement des aides à l'agriculture dans une logique qui n'est plus celle de la mise en marché des denrées agroalimentaires et de l'aide aux produits, mais celle de la multifonctionnalité de l'agriculture. L'agriculteur ayant atteint ses limites en terme de capacité à produire, il convient de l'aider à mieux valoriser sa production et surtout lui offrir des perspectives en terme de services nouveaux (entretien de l'espace, agrotourisme, valorisation des ressources naturelles) de façon à lui permettre de maintenir, voire développer ses revenus et par extension son pouvoir d'achat.*

## **CONTEXTE REGIONAL**

En sortant de l'objectif 1 au 31/12/2006, la Corse intègre l'objectif « *compétitivité régionale et emploi* » de la nouvelle politique communautaire pour la période 2007/2013 et se retrouve au 22<sup>ème</sup> rang des régions françaises de l'hexagone par son

nombre d'habitants, son PIB/habitant, son taux d'emplois et son taux de chômage. C'est une des raisons pour lesquelles elle a été dotée d'une enveloppe de 148,68 millions d'euros, dont 30 millions d'euros complémentaires au titre du FEDER/FSE.

Dans le cadre des compétences spécifiques de la Collectivité Territoriale de Corse, un programme FEADER d'un montant de 83 millions d'euros est proposé pour accompagner le développement économique du secteur agricole (modernisation et installation), compenser les handicaps naturels permanents, et renforcer la cohésion territoriale par des actions croisées en direction du monde rural.

L'autorité de gestion du programme devrait être assurée par la Collectivité Territoriale de Corse, les autorités de programmation seront arrêtées en fonction des différents axes du programme.

Compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture corse (cf.constat), le FEADER doit s'orienter spécifiquement sur l'aide à la production (modernisation / installation), la recherche de valeur ajoutée pour l'ensemble des produits identitaires de qualité et le renforcement des stratégies de développement territorial de manière à assurer une organisation progressive des territoires, cohérente et égalitaire du point de vue social, environnemental et culturel.

Les priorités nationales et communautaires (aides aux investissements, accompagnement de la transmission d'exploitations, soutien à l'installation, appui à l'expérimentation et au développement, formation) doivent être déclinées de façon à prendre en compte les spécificités de l'agriculture corse.

Le renforcement des moyens de production, le soutien des activités agricoles productrices dans les zones défavorisées, l'aide à la valorisation des produits en circuits courts, les processus de transformation à la ferme, l'organisation et la promotion de l'offre de production sont fondamentaux pour le développement économique de l'île. Ils doivent être concentrés et ciblés de façon à rehausser de façon significative le potentiel de production des filières animales et végétales ».

<b>Amendement N°8</b>
-----------------------

**Page 12 Chapitre 3.3**

**Modifier de « la politique régionale » à « influence » par :**

« La politique de développement agricole et rural Corse se fixe trois grands objectifs généraux qui se déclineront dans le cadre d'un plan d'actions opérationnel :

- Renforcer le poids économique de l'agriculture et de la forêt par un soutien accru aux productions locales, moderniser les outils de production pour les rendre plus performants, accompagner la diversification des activités de services dans un cadre d'intervention maîtrisé, réduire les disparités économiques entre exploitations agricoles et renforcer la cohésion sociale du secteur par des mesures d'accompagnement justes et équitables.
- Valoriser les produits locaux et les ressources naturelles (agroalimentaire, patrimonial, culturel) dans le cadre de stratégies territoriales organisées et légitimées (LDTR) par un partenariat socio-économique / institutionnel fort et représentatif.
- Préserver l'état des ressources naturelles par le soutien à une agriculture durable respectueuse des objectifs du réseau Natura 2000, de la directive cadre sur l'eau, de la Loi d'Orientation Forestière et plus généralement des bonnes pratiques en matière agro-environnementale ».

#### Amendement N°9

Page 16 : Colonne « finalité stratégique »,

**Modifier « développer la qualité des ressources.....territoires ruraux » par :**

« Développer les productions identitaires spécifiques de qualité des territoires ruraux corses »

#### Amendement N°10

Page 21 : Colonne « finalité stratégique »,

**Modifier « Dynamiser le secteur agricole, agroalimentaire et forestier » par :**

« La modernisation des exploitations agricoles/forestières par l'aide à la production et la recherche accrue de valeur ajoutée ».

**Amendement N°11**

**Page 26 : Colonne « finalité stratégique »,**

**Modifier « Présentation d'un espace.....environnementale » par :**

« La dynamisation de l'espace agricole et forestier productif dans un cadre environnemental protégé »

**Amendement N° 12**

**Page 29 : Colonne « finalité stratégique »,**

**Modifier « valorisation des territoires ruraux » par :**

« Le développement de l'agriculture dans sa fonction sociale, territoriale, culturelle et environnementale »

**Amendement N° 13**

**Page 32 Colonne « finalité stratégique »,**

**Modifier « construire une méthode de soutien public » par :**

« La valorisation des produits locaux et des ressources naturelles dans le cadre d'une politique de cohésion territoriale renforcée